

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L2121-25  
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2017**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017.

**Composition des commissions municipales**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2014-04-A-15 du 18 avril 2014 fixant le nombre et la composition des commissions municipales

Suite à la nomination de Madame Laurence JAHAN et de Monsieur Custodio DA SILVA VALE en qualité de conseiller municipal en remplacement de Madame Valérie BOURLET PRADELS et de Monsieur Patrick-Jean LECHEVALLIER le conseil municipal décide de modifier la composition des commissions municipales.

Le nombre des commissions est fixé à 8.

**Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL)**

**Désignation d'un délégué titulaire**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL).

Les résultats du vote à bulletins secrets sont les suivants :

Au premier tour de scrutin :

- 16 votants
- 16 suffrages exprimés
- 16 suffrages pour Madame Martine COUTABLE

Madame Martine COUTABLE est désignée comme déléguée titulaire auprès du SIEIL.

**Syndicat de la Vallée de l'Indre et de l'Echandon**

**Désignation d'un délégué titulaire**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat de la Vallée de l'Indre et de l'Echandon.

Les résultats du vote à bulletins secrets sont les suivants :

Au premier tour de scrutin :

- 16 votants
- 16 suffrages exprimés
- 16 suffrages pour Monsieur Jérôme BIROCHEAU

Monsieur Jérôme BIROCHEAU est désigné comme délégué titulaire auprès du Syndicat de la Vallée de l'Indre et de l'Echandon

### **Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières**

Le conseil municipal établit comme suit la liste des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2017 :

Nature	Référence cadastrale	Localisation	Contenance	Prix	Destination
Acquisition d'immeuble	D n°194	Les Perchées	3.120 m <sup>2</sup>	0,00 € Bien sans maître	Activité économique
	ZI 1334 et 1335	Vignes de Saint-Blaise	415 m <sup>2</sup>	1,00 €	Elargissement de voirie
	D n°1359, 1566 et 1568	Saint-Blaise	1.804 m <sup>2</sup>	90.000,00 €	Aménagement d'un parking
Cession d'immeuble	Néant				

### **Projet d'aménagement du terrain situé au lieu-dit « Les Prés Hauts », dit « le relais de l'Indre à vélo »**

#### **Demande de subvention**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée ZE n°91 situé au lieu-dit « les Prés Hauts », dénommé « le relais de l'Indre à vélo »
- de solliciter une subvention auprès de Monsieur le président de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre
- de fixer comme suit le plan de financement de cette opération  
Dépenses : Travaux et équipement : 8.000,00 € HT  
Recettes : Subvention CCTVI : 4.000,00 € HT  
Autofinancement : 4.000,00 € HT

### **Aménagement de la rue Champ Chrétien – Effacement des réseaux de télécommunications**

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de confier au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire l'organisation et la coordination de la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'effacement des réseaux de télécommunication dans la rue Champ Chrétien
- d'approuver l'estimation sommaire de cette opération fixée à 47.665,66 € net
- de solliciter un fonds de concours d'un montant de 5.937,28 € auprès du SIEIL pour la dissimulation du réseau de télécommunication
- de fixer comme suit le plan de financement de l'opération d'aménagement de la rue Champ Chrétien

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de VRD	67 077.00 €	F2D	40 000.00 €
Travaux d'éclairage public	5 320.00 €	Amendes de police	11 250.00 €
Maîtrise d'oeuvre	8 500.00 €	Fonds de concours Sieil	5 937.28 €
Effacement Orange	47 665.66 €	Autofinancement	88 975.08 €
Effacement électrique	10 360.00 €		
Divers et imprévus	7 239.70 €		

<b>Total</b>	<b>146 162.36 €</b>	<b>Total</b>	<b>146 162.36 €</b>
--------------	---------------------	--------------	---------------------

### **Autorisation budgétaire spéciale**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses répertoriées ci-dessous dans la limite du quart des crédits inscrits en 2017 en section d'investissement, déduction faite du remboursement du capital des emprunts soit :

Budget commune : 1.681.353,67 €/4 = 420.338,41 €

- de préciser que les sommes seront inscrites au budget primitif 2018 lors de son adoption aux comptes précisés ci-après :

<b>Affectation des crédits</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Imputation budgétaire BP 2017</b>
Aménagement d'une micro-crèche et d'un local mixte – Maîtrise d'oeuvre	890,52 €	c/2313-203
Achat de 5 onduleurs pour le réseau informatique de la mairie	495,00 €	c/ 2158-124
Achat de matériels pour l'entretien des espaces verts	3.000,00 €	c/2158-124

### **Réforme des rythmes scolaires**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de répartir les enseignements sur quatre journées par semaine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 à l'école maternelle et à l'école élémentaire
- d'approuver le projet d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Truyes tel que suivant :
  - Ecole maternelle  
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h10 – 16h10
  - Ecole élémentaire  
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 - 12h15 / 13h50 – 16h20

Il est précisé que les portes des établissements seront ouvertes 10 minutes avant le début de la classe.

- de charger Monsieur le Maire de recueillir l'avis de Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale.

### **Association pour les communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire**

#### **Désignation d'un délégué titulaire**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune à l'association pour les communes en zone argileuse d'Indre et Loire,
- de désigner Monsieur Olivier GREINER comme délégué de la commune auprès de l'Association.

Fait à Truyes,  
le 8 février 2018  
**Stéphane de COLBERT**  
**Maire**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.